

**Rapport annuel
2005**

France

Agri.Med

**Agriculture, pêche, alimentation
et développement rural durable
dans la région méditerranéenne**

**Rapport annuel
2005**

France

Gérard MICLET,
Dépt. Sciences Economiques, Sociales & de Gestion, Agro Montpellier

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 Le contexte économique général : croissance zéro	1
2 Productions agricoles : sécheresse et canicule provoquent une chute des productions végétales, mais les revenus se maintiennent	5
2.1 Une production en forte baisse	5
2.2 La forte hausse des prix de la plupart des produits agricoles ne compense qu'en partie la baisse de production	8
2.3 Revenus agricoles, une baisse limitée, en partie grâce aux subventions	9
2.4 Structures agricoles : les résultats de l'enquête "Structures" de 2003 marquent un léger ralentissement de la concentration des exploitations professionnelles	13
2.5 Occupation du sol : une année marquée par d'importants changements conjoncturels	16
2.6 Prix des terres : toujours en hausse, mais net ralentissement	18
3 Agroalimentaire : une année de faible croissance	21
4 Produits de la pêche et de l'aquaculture : légère baisse de la valeur de la production	25
5 Echanges internationaux : un certain tassement	27
6 Politiques agricoles : le choc de la réforme de la PAC	31
6.1 La réforme "Mid-Term Review" et son application en France	31
6.2 Conditionnalité et bonnes pratiques agronomiques	35
6.3 Politiques des marchés : en 2003, c'est toujours Agenda 2000 qui s'applique	36
6.4 D'importantes aides conjoncturelles	37
6.5 Développement rural et environnement : des CTE aux CAD	38
Références	41

LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau 1	Quelques grandeurs économiques de base	2
Tableau 2	L'agriculture et l'agroalimentaire dans l'économie nationale	3
Tableau 3	Principales productions végétales 2003	6
Tableau 4	Principales productions animales	7
Tableau 5	Production et prix agricoles en France en 2003	10
Tableau 6	Evolution du résultat agricole par actif en termes réels en 2003 par spécialisations productives	12
Tableau 7	Structures d'exploitations : évolution 1988-2000-2003	16
Tableau 8	L'utilisation du sol en France	18
Tableau 9	Valeur vénale moyenne des terres agricoles en France	19
Tableau 10	Les IAA : Production par branches	21
Tableau 11	Les IAA : données de structure 2003. Entreprises de 20 salariés et plus	23
Tableau 12	Echanges agro-alimentaires	27
Tableau 13	Principaux produits excédentaires et déficitaires en 2003	28
Tableau 14	Principaux clients et fournisseurs de la France en 2003	29
Tableau 15	Réforme de la PAC : le découplage des aides en France	34

LISTE DES FIGURES

		Page
Figure 1	Evolution du nombre des exploitations agricoles	14

Crise économique, calamités agricoles, réforme de la Politique Agricole Commune : une année d'incertitude pour l'agriculture et le secteur agro-alimentaire en France

1 Le contexte économique général : croissance zéro

Dans le rapport 2003 sur les Comptes de la Nation, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) intitule la partie de présentation générale de la performance de l'économie française : « Le creux du cycle ». Les signaux négatifs que l'on observait en 2002 ont été confirmés en 2003, et l'économie française, comme d'ailleurs la plupart des pays de la zone Euro, a connu une année particulièrement morose, alors même que des signes de reprise se faisaient sentir en particulier au second semestre dans un grand nombre de pays, et en particulier aux Etats-Unis, et que la croissance se poursuivait à un rythme soutenu dans les pays méditerranéens.

Les principaux indicateurs sont défavorables. La croissance est quasi-nulle : 0,5 % sur l'ensemble de l'année, malgré un léger rebond au second semestre ; c'est le plus mauvais chiffre depuis 10 ans. Une des causes essentielles de cette mauvaise performance est la chute des exportations (- 2,5 % en volume, à prix pratiquement constants). On pourrait y voir une conséquence de la hausse considérable de l'euro sur le marché des changes (environ 20 % sur l'ensemble de l'année par rapport au dollar). C'est bien sûr un élément d'explication ; un modèle macroéconomique de l'INSEE estime l'effet de cette hausse sur le PIB autour de - 1 % ; mais les autres pays de la zone euro n'ont pas connu une telle baisse, à l'exception de l'Italie, et la France réalise 60 % de ses exportations vers l'Union européenne. En fait, c'est plutôt l'absence de reprise dans ces pays qui a empêché les exportations françaises de se développer, alors que d'autres pays profitaient de l'expansion des marchés des Etats-Unis, de la Chine ou des PECO. On note cependant une légère reprise après l'été. On reviendra dans la suite de ce rapport sur les effets des conditions climatiques particulièrement mauvaises sur l'agriculture, les industries agroalimentaires et le secteur de l'énergie.

Les importations ont stagné (- 0,1 % en volume), conséquence de la faiblesse de la demande. Il faut cependant noter une hausse des importations d'électricité pendant l'été : la canicule a conduit l'entreprise nationale, globalement fortement exportatrice, à réduire sa production pour des raisons environnementales, alors même que la demande de climatisation était maximale !

La demande des consommateurs a également connu une croissance plus faible que précédemment (+ 1,7 %), mais elle a cependant été le principal soutien de l'activité économique. Le revenu des ménages a peu progressé, c'est la baisse de l'épargne qui a permis ce maintien. Le taux d'épargne reste cependant très élevé, à 16 %, ce que

l'INSEE explique essentiellement par l'incertitude de la situation de la majorité des ménages.

L'investissement des entreprises a à nouveau baissé (- 1,9 %, après - 3,6 % en 2002). Aux effets de la crise financière de 2002 s'est ajouté la chute des carnets de commande, et des anticipations généralement pessimistes.

**Tableau 1 - Quelques grandeurs économiques de base
(milliards d'euros courants)**

	2001	2002	2003	Evolution 2003/2002 en volume en %
Produit intérieur brut	1464	1521	1557	+ 0,5
Consommation des ménages	796	823	854	+ 1,4
Exportations (biens et services)	412	411	402	- 2,5
Importations (biens et services)	389	380	383	-0,1
FBCF	297	296	299	- 0,2
Hausse de l'indice des prix à la consommation (en %)	1,7	1,9	2,1	+ 0,2
Population active (en 1000)	26 044	26 934	27 125	+ 0,7
Taux de chômage en % (moyenne annuelle)	8,7	9,0	9,7	+ 8,6

Source : Insee, Comptes de la Nation.

Les conséquences de ce ralentissement sur l'emploi ont été défavorables : cette année le nombre d'emplois a légèrement baissé, alors qu'en 2002 on avait encore connu une croissance significative. En fait, la productivité du travail a continué à stagner, après une légère baisse en 2001 et 2002, ce qui a permis de limiter les dégâts en termes d'emploi, mais n'est pas favorable à la compétitivité à plus long terme, malgré des hausses de salaires limitées cette année. Les effets des politiques de l'emploi ne se font pas sentir ; la durée moyenne du temps de travail n'a plus connu de réduction, et les dispositifs d'allègement des charges lancés par le gouvernement en cours d'année n'ont pas encore eu d'effets. Par ailleurs, dans la ligne de la politique gouvernementale, l'emploi public a diminué de façon déjà significative : - 100 000 postes. On observe donc une hausse logique du chômage (+ 210 000 au sens du BIT), qui touche toutes les catégories de travailleurs, le taux passant en moyenne annuelle de 9,0 à 9,7 % de la population active entre 2002 et 2003.

Malgré la récession et le recul du dollar, l'inflation se maintient à un niveau relativement élevé, supérieur à 2 %, contrairement aux pays voisins. La hausse des prix de l'énergie, du tabac, et des produits alimentaires frais expliquent en fait l'essentiel de cette hausse ; en revanche, les prix des services montent moins, et ceux des produits manufacturés se maintiennent.

Globalement, on observe un impact limité des mesures de politique économique. La baisse des impôts, promesse électorale importante du gouvernement, est ralentie, et plus que compensée par une hausse des charges sociales, d'où très peu d'effet sur les revenus disponibles. Des « grands chantiers » annoncés par le gouvernement, seule la réforme des retraites est effectivement votée par le Parlement, au prix de mouvements sociaux importants au printemps ; la réforme du système de Sécurité Sociale et la décentralisation sont repoussés à 2004, les principales décisions dans ces domaines ont été prises pendant l'été de cette année.

Tableau 2 - L'agriculture et l'agroalimentaire dans l'économie nationale

	1980	1990	2002	2003	Evolution 2003/2002 (volume)
Valeur ajoutée (milliards d'euros aux prix courants)					
Produit intérieur brut	446	1009	1521	1557	+1,2 %
- Agriculture	17,3 (8%)	30,6 (3,1%)	32,2 (2,1%)	31,2 (2,1 %)	- 11,5 %
- IAA	12,0 (3,2%)	26,3 (2,8%)	36,0 (2,4%)	35,1 (2,4 %)	- 0,7 %
Industrie	128	214	n.d.	233	- 0,4 %
Services	274	707	n.d.	1057	+ 1,0
Population active (en milliers)					
TOTAL	23 369	24 852	26 934	27 125	+ 0,7 %
Population active occupée			24 552	24 485	- 0,3 %
Agriculture	1773 (7,6%)	1456 (5,8%)	1081 (4,4%)	1056 (4,4%)	- 2,3 %
IAA	596 (2,5%)	585 (2,4%)	625 (2,4 %)	637 (2,5 %)	+ 1,9 %

Source : Données INSEE Enquêtes emploi et Comptes de la Nation.

2 Productions agricoles : sécheresse et canicule provoquent une chute des productions végétales, mais les revenus se maintiennent

2.1 - Une production en forte baisse

L'année 2003 a été marquée en France, comme dans la majorité des pays européens, par une succession d'accidents climatiques qui ont handicapé les mises en culture et limité les rendements : gels hivernaux, sécheresse au printemps, et enfin canicule pendant tout l'été.

Les productions céréalières, légumières et fruitières sont particulièrement touchées. Ainsi, la surface en céréales diminue de 4 % par rapport à l'année précédente, et la production de plus de 21 %, la production des deux céréales principales, le blé tendre et le maïs régressant ainsi respectivement de 22 et 27 %. Pour le maïs, il faut noter que la pénurie de fourrage a incité certains producteurs de régions d'élevage à utiliser comme fourrage la production de surfaces initialement destinées à la production de grain. Malgré cela, la production totale de fourrages régresse, elle aussi, de 26 %.

Les régions méditerranéennes, malgré des conditions climatiques moins exceptionnelles, ne sont pas épargnées ; les rendements en blé dur sont très bas (40 quintaux à l'ha), et malgré une sensible augmentation de la surface de cette culture, la production chute de près de 12 %. Seule la production de riz se maintient ; en France, elle est très localisée : quasiment toutes les rizières sont dans la basse vallée du Rhône, qui assure une ressource en eau illimitée.

La production de pommes de terres régresse également (- 10 %), résultat de baisse modérées à la fois des surfaces et des rendements ; il en est de même de la production de betterave à sucre, dont la surface baisse de 8 % du fait des difficultés de mise en place de la culture au printemps ; le rendement baisse dans de proportions moindres, et cette baisse est en partie compensée par un excellent taux de sucre. Les oléagineux connaissent une évolution moins dramatique : accroissement de surfaces et baisse de rendements se compensent, et la baisse de production est au total inférieure à 1 %, alors que la production de 2002 était particulièrement élevée.

Même évolution pour les cultures pérennes que pour les cultures annuelles : la production de fruits baisse de 26 % ; c'est l'effet en partie de la sécheresse, mais surtout des gelées printanières.

La production de vins d'appellation diminue de plus de 15 %, et la baisse est de 3 % pour les autres vins. L'année 2002 était déjà une année de faible production ; avec 47,5 millions d'hectolitres, on a en 2003 la production la plus basse des 30 dernières années (hormis l'année 1991 touchée par un gel catastrophique). Ce sont surtout les régions les plus au nord qui sont touchées, du fait du gel ; la récolte de Champagne atteint juste la moitié de celle d'une année moyenne. La région de

Bordeaux a connu de violents orages en début d'été, et la canicule a limité les rendements dans la majorité des régions. L'ensoleillement de l'été a en revanche assuré une production en général de bonne qualité.

Pour l'ensemble des productions végétales, la baisse en volume est de 13,6 %, mais notons dès maintenant que cette baisse de la production s'est traduite par une hausse des prix importante, et que la valeur de ces productions n'a au total connu qu'une baisse modérée, de 2,2 %.

Tableau 3 - Principales productions végétales 2003 (milliers de tonnes ¹)

	1980	1990	2002	2003	Variation 2003/2002 en %
Blé tendre	23 357	31 356	37 314	29 154	- 21,9
Blé dur		1 984	1 613	1 427	- 11,6
Orge	11 692	9 991	10 972	9 817	- 10,6
Maïs grain	9 200	9 275	16 432	11 898	- 27,6
Riz			105	105	+ 0,2
Total céréales		55 000	69 661	54 925	- 21,2
Oléagineux	1 367	4 640	5 040	4 995	- 0,9
Protéagineux	ε	3 866	1 987	1 905	- 5
Betteraves industrielles	28 442	31 717	33 449	29 237	- 12,6
Pommes de terre de consommation	4 980	2 931	5 075	4 565	- 10
Légumes	4 318	5 489	6 304	6 045	- 4,1
Tomates	851	846	811	834	+ 2,3
Fruits	3 361	3 444	4 179	3 626	- 13,2
<i>pommes de table</i>	1 769	1 886	2 060	1 794	- 12,9
<i>Pêches et nectarines</i>	460	487	455	344	- 24,5
<i>melons</i>		307	281	297	+ 5,5
Vin (millions d'hectolitres)	69,2	65,5	52,0	47,4	-9,0
<i>Dont vin d'appellation (VQPRD)</i>	14,8	23,6	24,5	22,0	- 10,4

Source : SCEES Statistique agricole annuelle « Agreste chiffre et données agriculture » n° 156.

¹ Les chiffres de ce tableau, comme ceux du tableau 4, étant exprimés en tonnages, les pourcentages de variations indiqués peuvent différer assez sensiblement des évolutions en volume, c'est-à-dire en valeur à prix constants, indiqués dans le texte, en particulier pour les données les plus agrégées.

Du côté des productions animales, la majorité des productions sont aussi en baisse, beaucoup plus modérée : sur l'ensemble, la baisse en volume est de 2,1 % ; rien de comparable donc aux productions végétales. Les baisses les plus fortes concernent les productions avicoles : la production de viande de volaille diminue de 4 % en volume, et 5,4 % en tonnage ; la production d'œufs restant constante. Ce secteur très exportateur connaît une crise importante de ses débouchés extérieurs, face au développement de la production de pays concurrents ; cette crise s'accompagne de restructurations importantes du secteur de la transformation. La crise avait déjà commencé en 2002 ; l'année 2003 a aussi vu se manifester les effets d'un plan national d'aide à la cessation de l'activité avicole décidé en 2002. La canicule a enfin causé un accroissement de la mortalité dans les élevages intensifs.

Tableau 4 - Principales productions animales

(Viande en milliers de tonnes équivalent-carcasse, lait en milliards de litres, œufs en milliards d'unités²)

	1980	1990	2002	2003	Variation 2003/2002 en %
Gros bovins	1 560	1 599	1580	1578	-0,1
Veaux	405	313	327	315	- 3,5
Porcins	1 570	1 727	2 361	2356	- 0,2
Ovins-caprins	180	177	137	138	+ 0,7
Volailles	1 127	1 657	2083	1970	- 5,4
Œufs	14,4	14,8	16,4	16,5	+ 0,4
Lait de vache (collecte)	24,1	23,1	22,9	22,5	- 2,1
Lait de chèvre	0,20	0,27	0,37	0,39	+ 6,7
Lait de brebis	0,08	0,17	0,24	0,25	+ 3,5

Source : Ministère de l'agriculture, SCEES, Statistique agricole annuelle 2003. Agreste Chiffres et données agriculture n° 156, mars 2004.

Pour les autres productions, on constate des évolutions modérées, avec cependant des baisses pour toutes les productions, de l'ordre de 2 % en volume. Pour la viande bovine, la baisse est très limitée, et en grande partie due au manque de fourrage, mais il faut noter aussi que 2002 avait été une année de forte hausse de la production et de la consommation, que l'on pouvait interpréter comme la sortie de la crise de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine. De même la production laitière a souffert du climat ; cela a permis un rééquilibrage d'une production qui avait connu en 2002 des

² Comme pour le tableau 3, les pourcentages d'évolution en tonnages peuvent différer des évolutions en volumes.

problèmes de débouchés (et un léger dépassement du quota de production accordé à la France dans le cadre de la Politique agricole commune). Les productions de lait de chèvre et de brebis sont en revanche en hausse ; en France, ces productions très localisées ne représentent au total que 3 % de la production totale de lait, mais elles sont en progression constante depuis une trentaine d'années.

Conséquence de cette baisse des productions animales, en particulier hors-sol, on constate, pour la première fois depuis des décennies une diminution de la production d'aliments du bétail (- 2,5 %).

2.2 - La forte hausse des prix de la plupart des prix des produits agricoles ne compense qu'en partie la baisse de production

Comparés aux prix de 2002 (en baisse par rapport à 2001), on observe pour les céréales une hausse que, compte tenu de leur habituelle relative stabilité en Europe³, on peut qualifier de véritable flambée. Fin 2003, le cours du blé à la production, approchait les 150 € par tonne, soit plus de 40 % au-dessus de celui de la même période de 2002, et près de 50 % au-dessus du prix d'intervention. Le cours mondial était lui-même élevé, car la récolte précédente dans l'hémisphère sud avait été mauvaise, et celle du reste de l'hémisphère nord très moyenne, mais, compte tenu de la revalorisation de l'euro par rapport au dollar, la différence de prix est restée de près de 30 %. Au total, sur l'année 2003, le prix du blé tendre augmente de 16 %, celui du maïs, pour lequel on peut parler de véritable pénurie, de 27 % ; la hausse générale calculée sur l'ensemble des céréales est de 16,7 %.

Hausses très élevées aussi pour les fruits et légumes, dont le marché est peu encadré (+ 17,8 % pour les fruits, + 7,7 pour les légumes), ainsi que pour les pommes de terres, dont les cours sont très variables d'une année à l'autre, et qui battent cette année une sorte de record : + 39 % ! Les cours du vin sont également tirés à la hausse, les stocks étant maintenant totalement dégonflés après deux années de petites récoltes : + 1,6 % pour les vins d'appellations, + 7 % pour les autres. Seule exception dans cette tendance, les oléagineux, dont le prix baisse de 4,4 %.

L'évolution est moins marquée pour les productions animales, mais la tendance générale est aussi à la hausse, la moyenne de l'ensemble de ces produits étant de 0,9 %. Les hausses sont importantes pour la viande bovine (gros bovins + 5,6 %, veau 5,9 %), dont la demande s'accroît encore cette année et pour les œufs, dont le prix flambe à partir de l'été, toujours du fait de la pénurie due à la canicule (+ 19 % en moyenne annuelle). En revanche, les prix de la viande de volaille diminuent encore, malgré la baisse sensible de production, révélant l'importance de la crise de ce secteur. Le prix du porc baisse encore légèrement, après la chute enregistrée en

³ Stabilité assurée en grande partie par des mécanismes régulateurs relevant de la PAC, maintenant très assouplis.

2002, malgré une remontée conjoncturelle durant l'été ; la phase basse du cycle, particulièrement longue cette fois, se prolonge jusqu'à l'été 2004.

Enfin la baisse du prix du lait à la production, bien que légère, soulève l'inquiétude des producteurs, car elle se produit en période de baisse de la production. Les représentants des producteurs ont entamé en 2003 des interventions et manifestations pour obtenir que les industriels reviennent sur ces baisses, et dénoncent la responsabilité des grandes entreprises de distribution, qui utilisent fréquemment les produits laitiers frais comme produits d'appel pour les consommateurs.

Sur l'ensemble des produits agricoles, la hausse moyenne des prix est de 7,3 %. Cette hausse est suffisamment élevée pour que, comme on l'a vu, l'INSEE lui attribue, avec celle du pétrole, la responsabilité principale de la poursuite de l'inflation en 2003, alors que, justement, cette année, les prix des produits industriels et des services sont restés stables.

2.3 - Revenus agricoles, une baisse limitée, en partie grâce aux subventions

Si la valeur de la production a diminué, c'est donc au total dans de proportions relativement faibles (- 1,6 %), compte tenu de cette hausse générale des prix. Les aides à la production restent pratiquement constantes, à 6,8 milliards d'€, soit 12 % de la valeur de la production, ceci du fait de l'application maintenant complète de la réforme « Agenda 2000 » de la Politique agricole commune. Le montant de ces aides est forfaitaire, à l'hectare ou à la tête de bétail, la baisse de quantité des productions aidées s'est donc traduite par une hausse plus importante encore des « prix de base » utilisés pour le calcul des résultats de la branche agricole. La valeur de la production au prix de base baisse donc encore un peu moins (- 1,4 %).

Les consommations intermédiaires baissent sensiblement, de 5 % en volume, en grande partie aussi du fait des difficultés rencontrées par la majorité des producteurs. La baisse est, en particulier, très importante pour les produits phytosanitaires (- 10 %). La hausse des prix de ces produits est en moyenne élevée cette année, en particulier du fait de l'énergie (engrais et carburants). La hausse des prix des céréales fait sentir ses effets à la fin de l'année sur celui des aliments du bétail, mais en moyenne sur l'année, c'est l'effet « baisse » de la récolte 2002 qui prédomine pour ces produits (- 3 %). En valeur, les consommations intermédiaires restent à peu près stables (- 0,5 %). La valeur ajoutée de la branche agricole connaît donc au total une baisse sensible (- 2,6 %).

Les subventions d'exploitation perçues par les entreprises agricoles s'accroissent fortement cette année, passant de 1,79 milliards d'€ à 2,45, soit + 37 %. C'est en partie l'effet de la croissance des aides relevant du chapitre « développement rural » de la PAC : aides agri-environnementales et Contrats territoriaux d'exploitation. Ces derniers, supprimés en juillet 2002, avaient connu un grand nombre d'engagements au premier semestre de cette année, d'où une forte

croissance des paiements en 2003. L'explication principale de cette hausse est cependant la hausse considérable des indemnités versées aux exploitations au titre des calamités agricoles, qui passent de 63 à 563 millions d'€ ; la grande majorité de ces aides concerne les effets de la sécheresse.

Tableau 5 - Production et prix agricoles en France en 2003

(aux prix de base⁴)

	Evolution 2003/2002 en %			Valeur 2003 en milliards d'€
	Volume	Prix	Valeur	
Production totale au prix de base	- 8,6	+ 7,9	- 1,4	64,3
Production hors subvention	-8,3	+ 7,3	-1,6	57,1
Produits végétaux	- 13,6	+ 13,4	- 2,0	36,9
Céréales	- 20,8	+ 18,0	-6,6	9,6
Fruits et légumes	- 6,7	+ 15,9	+ 8,2	7,9
Plantes industrielles	- 2,6	+ 0,5	- 2,1	3,2
Vins	- 13,5	+ 2,6	-11,3	7,5
Autres produits végétaux (fourrages, plants, fleurs)	- 16,6	+ 24,9	+ 4,1	7,7
Produits animaux	- 2,1	+ 1,2	-1,0	24,4
Bétail (y.c. porcins)	- 1,6	+ 2,2	+ 0,5	11,8
Produits avicoles	-2,9	+2,1	-0,9	4,1
Autres produits animaux (dont lait)	-2,5	-0,6	-3,0	8,5
Production de services	+1,0	+2,0	+3,0	3,1
Consommations intermédiaires (hors TVA)	- 5,5	+ 5,6	- 0,2	33,7
Valeur ajoutée brute	-12,0	+ 10,6	- 2,6	30,6

Sources : INSEE– Comptes de l'agriculture 2003 . INSEE Première n° 941, décembre 2003 et 974, juin 2004. « Chambres d'agriculture » n° 932 – juin 2004.

Au total, donc, le revenu agricole, ou « résultat agricole net » pour les comptes nationaux, se maintient cette année. Les données provisoires publiées en janvier 2004⁵ indiquent une hausse de 0,5 % de ce résultat, chiffre qui ne devrait pas varier de façon importante quand les résultats définitifs seront connus. A partir de ce résultat global, l'indicateur principal utilisé pour rendre compte du résultat de l'agriculture française sur l'année est le résultat net par actif, qui est calculé en

⁴ C'est à dire incluant les subventions à la production (essentiellement aides directes à l'hectare ou à la tête de bétail versées dans le cadre de la PAC). De ce fait les pourcentages de variation présentés dans ce tableau peuvent différer légèrement des variations (hors subventions indiquées) dans le texte.

⁵ Agreste Cahiers n° 1 janvier 2004.

tenant compte de la diminution du nombre de personnes non salariées, c'est-à-dire en général membres de la famille du chef d'exploitation, travaillant dans le secteur. On a vu que l'emploi agricole diminue encore, bien que plus lentement que dans les décennies précédentes. Le résultat net par actif progresse donc de 2,3 %, ce qui, déflaté par l'indice de prix du PIB, donne un résultat final de + 0,6 % en termes réels.⁶ Malgré les très mauvais chiffres de production de l'année, l'évolution des prix et les compensations publiques ont donc au total permis de maintenir des revenus stables en moyenne.

Comme on peut l'imaginer, ce chiffre global recouvre des réalités extrêmement différentes suivant les productions et les régions. Les productions qui ont le plus souffert de la sécheresse ne sont pas celles dont les résultats sont les plus mauvais, au contraire. Ainsi, le revenu moyen progresse de 10 % dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine, de 5 % en production laitière et de 2 % en production ovine. Pourtant, le SCEES a calculé que la sécheresse a induit pour les éleveurs un coût d'achat de fourrages qui, ramené à l'ensemble de l'agriculture française, correspond à 2 % du résultat agricole. Les éleveurs ont en fait bénéficié, outre les aides publiques importantes, de la conjoncture favorable en viande bovine, alors que les cours de la viande ovine, bien qu'en baisse, restent proches du niveau élevé de 2002. Bons résultats aussi, du fait de prix très élevés, pour les exploitations spécialisées en fruits et en maraîchage.

Les productions hors-sol ont un résultat stable, mais après les baisses importantes des années antérieures (- 41 % en 2002), ce n'est pas un bon résultat. Les baisses les plus importantes touchent les exploitations céréalières et de grandes cultures, qui ont connu une baisse constante de leurs résultats depuis les années fastes 1995-1997, et les producteurs de vins, en particulier d'appellation.

Les différences régionales recourent la répartition dans l'espace des spécialisations productives ; les régions d'élevage de l'Ouest et de montagne progressent, en général, les régions de grandes cultures baissent. En ce qui concerne les régions méditerranéennes, les différences sont aussi considérables, et sont liées à l'importance de la vigne. Ainsi, le résultat moyen des agriculteurs du département de l'Hérault, le plus viticole de tous, baisse de 14 %, lors que ses voisins du Gard et des Pyrénées-Orientales, plus tournés vers l'arboriculture et les cultures légumières, connaissent des hausses supérieures à 10 %. Les meilleurs résultats sont obtenus en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec une hausse moyenne sur l'ensemble de la région de 15 %.

⁶ Les résultats, toujours « provisoires », présentés en juin 2004, et sur lesquels s'appuient les commentaires des paragraphes suivants, font en fait état d'une baisse moyenne de 0,8 %. On est toujours dans la stabilité.

Tableau 6 - Evolution du résultat agricole par actif en termes réels en 2003 par spécialisations productives

	Evolution 2003/2002 en %	Evolution 2002/2001 en %	Evolution 2002/1999 ⁷ en % par an
Bovins-viandes	+ 10	+ 11	+ 5
« Autres grandes cultures »	+ 8	- 2	- 2
Maraîchage et fleurs	+ 7	- 1	+ 5
Bovins mixtes	+ 5	+ 0,4	+ 2
Bovins lait	+ 5	+ 3	+ 2
Fruits	+ 5	- 8	+ 4
Polyculture	+ 3	- 3	- 0,2
Ovins	+ 2	+ 3	+ 9
Hors-sol	+ 0,4	- 41	- 4
<i>Ensemble des exploitations professionnelles</i>	- 1	- 3	- 1
Autres vins	- 2	- 8	- 5
Céréales et oléo-protéagineux	- 2	+ 6	- 5
Vins d'appellation d'origine	- 29	- 6	- 10

Source : SCEES Ministère de l'Agriculture – Les comptes de l'agriculture 2003 par départements et catégories d'exploitations « Agreste primeur » n° 144, juin 2004.

Si on examine la tendance à plus long terme, on constate depuis le début des années 90 une tendance lente mais régulière à une atténuation des disparités entre régions et entre systèmes productifs. Les exploitations spécialisées en grandes cultures, hors-sol et viticulture (en particulier vins d'appellation), qui avaient habituellement les revenus les plus importants, ont connu l'évolution la plus défavorable sur cette période, alors qu'à l'inverse, les exploitations de production de viande bovine et ovine, qui dégageaient traditionnellement les revenus les plus faibles, ont connu une évolution plus favorable (et ceci malgré la crise de l'ESB). De la même façon, les écarts entre régions s'atténuent : les régions d'élevage de montagne ont rattrapé une partie de leur retard, alors que les exploitants des régions de grandes cultures ont des résultats stagnants. Pour fixer les idées, le revenu moyen des exploitations des 2 départements les plus « riches » n'est « plus que » de 2,3 fois la moyenne nationale, au lieu de 3 fois dans les années 80 ; en revanche, dans les départements les plus « pauvres » le revenu moyen atteint maintenant la moitié de la moyenne nationale, au lieu du tiers. C'est là l'effet conjugué des effets de prix des produits, du rééquilibrage des aides publiques, mais aussi d'une croissance plus rapide de la taille moyenne des exploitations dans les régions défavorisées, où l'exode agricole reste plus fort.

⁷ Evolution 2002/1999 : comparaison des moyennes triennales centrées sur 2002 et 1999.

2.4 - Structures agricoles : les résultats de l'enquête « Structures » de 2003 marquent un léger ralentissement de la concentration des exploitations professionnelles

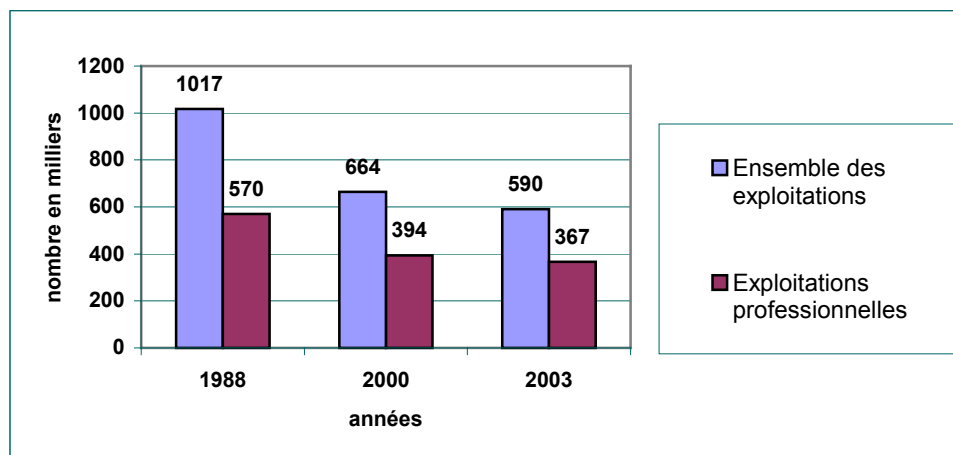
Le Ministère de l'agriculture français a commencé à publier à partir de juillet 2004 les résultats de l'enquête « 2003 » sur la structure des exploitations agricoles réalisée pendant l'hiver 2003-2004. Il s'agit d'une enquête sur un échantillon très important (75 000 exploitations), constitué à partir des données du Recensement général de l'agriculture de 2000. La méthodologie étant la même, les résultats obtenus permettent de suivre de façon très précise l'évolution des structures depuis 3 ans, y compris par région ou par types de productions.

Les premiers résultats publiés sont généraux et partiels, mais ils permettent déjà d'avancer quelques tendances d'évolution, et, comme c'est le cas depuis le RGA de 1988, les exploitations « professionnelles »⁸ sont systématiquement distinguées, ainsi que les exploitations à forme sociétaire (individuelles ou collectives), qui représentent maintenant le tiers des unités professionnelles.

Le premier résultat important est la poursuite de la baisse du nombre d'exploitations entre 2000 et 2003. Sur l'ensemble des exploitations, le rythme de cette diminution reste soutenu, de l'ordre de 3,5 % par an, chiffre proche de celui de la période 1988-2000. En revanche, si le nombre des exploitations professionnelles continue à décroître (de 2,3 % par an), c'est à un rythme moins soutenu que dans la période précédente (-3 % entre 1988 et 2000).

Ces exploitations représentent maintenant 62 % du nombre total, contre 59 % en 2000 (et 56 % en 1988). Leur taille moyenne est maintenant de 70 ha, soit 5 de plus qu'en 2000. En terme économique, on estime qu'elles concentrent maintenant 95 % du potentiel productif.

⁸ Les statistiques françaises et européennes en général sont basées sur une définition très large de l'exploitation agricole : toute unité supérieure à une taille minimum très basse (1 ha de culture ou 0,2 ha de cultures spécialisées, une vache, 10 ruches, etc.), susceptible de mettre des produits agricoles sur le marché, est prise en compte. Les exploitations professionnelles sont définies comme celles qui peuvent permettre d'assurer le revenu principal de leur titulaire ; elles sont caractérisées à la fois par une taille économique minimum (au minimum l'équivalent de 12 ha de blé) et l'emploi sur l'année d'au moins 75 % du temps de travail d'une personne à temps plein.

Figure 1 – Evolution du nombre des exploitations agricoles

Source : MAAPAR SCEES « Agreste Primeur » n° 147, juillet 2004.

Les exploitations « non professionnelles », qui avaient fait l'objet lors du recensement de 2000 d'une étude particulière, sont également observées dans l'enquête 2003. Elles occupent en moyenne l'équivalent du tiers du temps de travail d'une personne à plein temps. On trouve dans cette catégorie une proportion de plus en plus importante de retraités, ou de femmes d'agriculteurs retraités qui reprennent la direction de l'exploitation pour quelques années. La quasi-totalité des autres cas concerne des chefs d'exploitation ayant leur activité principale hors de l'agriculture, et l'agriculture « de loisirs » occupe une place assez importante, en particulier dans les régions viticoles. Ainsi, ces exploitations regroupent plus de la moitié du cheptel équin (56 %), un tiers des ruches, mais aussi 11 % du verger et 8 % des vignes sans appellation. La catégorie traditionnelle des petits agriculteurs pauvres, survivant tant bien que mal grâce à l'autoconsommation et aux aides sociales, sur des exploitations ne leur assurant un emploi que grâce, ou à cause, d'une productivité du travail très faible, a maintenant complètement disparu du paysage agricole français.

Parmi les exploitations professionnelles, on note aussi l'importance croissante des entreprises à forme sociétaire, qui représentent maintenant le tiers des exploitations professionnelles. Les plus nombreuses sont les exploitations agricoles à responsabilité limitée, forme juridique adaptée aux exploitations individuelles (EARL), 61 000 contre 55 000 en 2000, mais les GAEC (groupements agricoles pour l'exploitation en commun), formule typiquement française permettant soit la création d'exploitations collectives par de petits groupes d'agriculteurs, soit l'association de plusieurs membres d'une même famille au sein d'une même exploitation, restent presque aussi nombreux. Les GAEC sont au nombre de 43 000, soit 3 % de plus qu'en 2000. En moyenne, les exploitations à forme sociétaire ont une surface de l'ordre de 100 ha, soit le double des autres exploitations professionnelles.

Les résultats de cette enquête révèlent aussi une poursuite de l'évolution vers la spécialisation des exploitations. En termes d'orientations technico-économiques, les exploitations dites « mixtes » (polyculture, poly-élevage) voient leur importance se restreindre encore ; elles ne sont plus que 60 000 parmi les exploitations professionnelles, malgré l'importance croissante accordée dans le discours et dans les incitations de la PAC à la multifonctionnalité de l'agriculture ; dans le rapport 2001, on avait d'ailleurs signalé, à partir des résultats du recensement de 2000, un net ralentissement de la croissance des activités de diversification (transformation des produits, agri-tourisme) depuis 1988.

L'enquête donne enfin des informations sur la structure de la main-d'œuvre employée dans les exploitations professionnelles. En moyenne, chaque exploitation emploie 2,2 personnes à temps plein, dont 0,6 sont des salariés n'appartenant pas à la famille. Le nombre de ces derniers reste remarquablement stable entre 2000 et 2003. Enfin, on note une amélioration très rapide du niveau de formation des agriculteurs. Chez les jeunes (moins de 40 ans), 47 % ont un niveau d'études au moins égal au baccalauréat agricole. En 2000, ils n'étaient que 37 %. Notons cependant que la formation des femmes chefs d'exploitation est en moyenne moins poussée ; en réalité, elles ont un niveau d'études aussi élevé, mais moins souvent dans le domaine agricole.

Tableau 7 - Structures d'exploitations : évolution 1988-2000-2003

	1988			2000			2003		
	Nombre	%	% surface	Nombre	%	% surface	Nombre	%	% surface
Moins de 10 ha	390	38	5	325*	49	6,5	267*	45	5,7
10 à 25	234	23,0	10						
25 à 50	254	25,1	31	138**	20,7	16,8	121*	20,5	14,8
50 à 100	128	13	30	122	18,4	31,1	118	20,0	30,5
100 à 200	44	4	24	64	9,6	30,8	68	11,3	33,3
plus de 200				14	2,1	14,5	15,5	2,6	15,7
Total	1017	100	100	664	100	100	590	100	100
Dont exploitations professionnelles	570	56		394	59	92	367	62	92
SAU totale des exploitations (1000ha) ⁹	28 596			27 789			27 668		
Surface moyenne	28,1			42,0			47		
Surface moyenne des exploitations prof.	42			65			70		

*moins de 20

**de 20 à moins de 50

Sources : 1988, 2000 : SCEES, Recensement général de l'Agriculture

Chiffres 2003 : enquête sur la structure des EA en 2003 « Agreste primeur » n° 147, juillet 2004, et tableaux publiés sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

2.5 - Occupation du sol : une année marquée par d'importants changements conjoncturels

L'occupation du sol en 2003 est toujours marquée par la tendance à long terme qui marque le paysage français depuis des décennies.

- Diminution de la surface agricole au profit des usages urbains et des surfaces boisées. Les surfaces artificialisées augmentent de 2,4 % cette année, et la forêt gagne encore 30 000 ha cette année, et 1,2 million depuis 13 ans, essentiellement

⁹ Il s'agit de la SAU exploitée en propre par les exploitations agricoles ; la différence avec la SAU totale (tableau 8), soit environ 2 millions d'ha est constituée de pâturages exploités collectivement, essentiellement en montagne.

par croissance naturelle au détriment de surfaces agricoles abandonnées ou sous-exploitées¹⁰.

- Au sein de la surface agricole, diminution des surfaces fourragères permanentes, prairies et parcours, et des prairies temporaires, et des cultures pérennes (vigne et vergers), maintien des cultures annuelles.

On constate aussi comme les années précédentes les effets d'orientation des politiques agricoles : jachère depuis 1993 (cette année, le taux de gel obligatoire reste de 10 %), développement important des cultures d'oléagineux et de protéagineux dans les années 80, puis déclin du fait de la baisse de la prime à l'hectare après Agenda 2000, augmentation corrélative de la surface en céréales, dont la culture devient alors plus attractive en comparaison.

L'année 2003 a connu dans ce domaine une évolution très particulière liée cette fois aux conditions climatiques : c'est la régression considérable, à l'échelle des évolutions des années précédentes, du rapport, parmi les grandes cultures, entre les céréales et les cultures de graines oléagineuses ou protéagineuses, et la croissance des cultures fourragères. Les céréales régressent de 4 % ; c'est un retour au chiffre de 2001, autre année marquée par les intempéries, après une croissance du même ordre de grandeur en 2002, mais les deux chiffres ont des causes différentes : en 2002, un peu de rattrapage après la mauvaise année 2001, mais surtout effet de l'augmentation de la prime, en valeur absolue et par comparaison avec celle des oléo-protéagineux ; en 2003, impossibilité, du fait du climat, de mise en culture des céréales d'hiver, et remplacement ensuite par des cultures plus tardives, céréales de printemps (l'orge de printemps progresse de 220 000 ha, soit 37 %), oléagineux, et, dans une moindre mesure, maïs et jachère.

En ce qui concerne les cultures fourragères, l'essentiel de la différence entre les deux années est dû à l'accroissement de la surface en maïs fourrage, qui passe de 1,41 à 1,61 million d'hectares (+ 14 %) ; dans le même temps, le maïs grain (semences comprises) régresse de 1,83 à 1,67 M ha. On a donc un double mouvement : léger accroissement de la surface totale en maïs, par substitution aux céréales d'hiver, et surtout utilisation en fourrage d'une partie de la surface destinée au grain. C'est bien sûr l'effet de la sécheresse, et de la pénurie des autres fourrages ; il faut cependant noter que, malgré cette augmentation, et bien que cette culture soit en général irriguée, la production de maïs fourrage a diminué de plus de 7 % entre 2002 et 2003.

¹⁰ Les aides européennes au boisement des terres agricoles sont appliquées en France, mais ont très peu de succès.

Tableau 8 - L'utilisation du sol en France (milliers d'ha)

	1980	1990	2002	2003	Evolution 2003/2002 en %
Surface agricole utilisée	31 744	30 612	29 556	29 503	- 0,2
Terres arables	17 472	18 037	18 450	18 417	- 0,2
<i>Dont</i> - Céréales	9 892	9 180	9 327	8 950	- 4,0
- Oléagineux	506	1 940	1 741	1 865	+ 7,3
- Protéagineux	99	635	380	409	+ 7,6
- Cultures fourragères	5 292	4 777	4 457	4 652	+ 4,4
Surfaces toujours en herbe	12 850	11 363	9 972	9 963	- 0,1
Vignes	1 157	980	895	886	- 1,0
<i>Dont</i> vins d'appellations	377	434	497	496	-0,2
Vergers	243	236	213	211	- 0,6
Jachères	221	224	1 280	1 309	+ 2,3
Territoire agricole non cultivé	2 757	2 931	2 813	2 807	- 0,2
Surfaces Boisées totales	15 071	15 196	16 287	1 6317	+ 0,2
Territoire non agricole	5 804	6 547	7 135	7 173	+ 0,5
-dont bâti et voies de communication	2 948	3 300	3 415	3 498	+ 2,4
Surface totale	54 909	54 909	54 909	54 909	=

Sources : Statistique agricole nationale Agreste, série Chiffres et données n°156, 2004. Agreste « Graphagri 2004 », juillet 2004.

2.6 - Prix des terres : toujours en hausse, mais net ralentissement

Cette année encore, le prix des terres a augmenté en moyenne de 3 %, contre 4 % en 2002. En tenant compte de l'inflation, la hausse est encore de 1,5 %, contre 1,6 % en 2002. Le ralentissement touche toutes les catégories de terres, mais plus particulièrement les vergers, dont le prix reste pratiquement stable en euros courants. Le prix des vergers n'a d'ailleurs pas suivi le mouvement de hausse qui a touché les autres types de terre depuis 1997 ; le secteur connaît depuis longtemps une situation de crise latente, et une diminution de surface, qui explique cette anomalie ; les bons résultats de cette activité en 2003 ne suffisent pas à renverser la tendance.

Un certain nombre de facteurs favorables à l'augmentation des cours persistent : baisse des taux d'intérêt, restriction de l'offre par diminution des départs en retraite d'agriculteurs, incitation à l'agrandissement des exploitations d'élevage par les primes agri-environnementales qui poussent à l'extensification, donc à l'accroissement de surface. A l'opposé, les résultats médiocres de l'année, et les incertitudes sur l'application de la nouvelle réforme de la PAC et ses modalités d'application (et en particulier sur le maintien du lien entre terre et droits à paiement) limitent la demande et poussent à la baisse.

**Tableau 9 - Valeur vénale moyenne¹¹ des terres agricoles en France
(en euros courants)**

	1980	1990	2001	2002	2003	Evolution 2003/2002 en % (en valeur courante)
Terres labourables	3 400	3 370	3 720	3 870	3 970	+ 2,8
Prairies naturelles	2 860	2 410	2 660	2 750	2 850	+ 3,8
Ensemble	3 260	3 000	3 410	3 530	3 640	+ 3,0
Vergers	6 960	8 950	8 380	8 500	8 530	+ 0,4
Vignes AOC	16 940	39 640	66 330	69 070	71 920	+ 4,1
Autres vignes	5 760	11 980	11 070	11 460	11 920	+ 4,0

Sources : Agreste (SCEES), Graphagri 2004. Agreste-Primeur n°150, septembre 2004.

Il faut noter aussi que le prix des vignes d'appellation s'est en fait stabilisé cette année ; la hausse moyenne de 4,1 % est uniquement due à la hausse très importante du prix des terres de Champagne ; dans toutes les autres régions, il y a stagnation. La crise des débouchés de ces produits explique ce marasme.

D'une région à l'autre, on constate des différences assez notables, mais dont l'explication n'est pas toujours claire ; par exemple, les départements où le prix baisse et ceux où le prix monte le plus peuvent ne pas être distingués par des différences notables dans leurs structures ou leurs orientations productives ; de même, d'une année à l'autre ce ne sont pas les mêmes. Il ne faut pas oublier que les statistiques locales portent sur un nombre limité de transactions.

¹¹ Ces chiffres correspondent à la moyenne, pondérée par l'importance des différentes catégories de terres, d'estimations de « valeurs dominantes » réalisées dans chaque département, à partir des notifications de mise en vente (obligatoires pour toutes les terres agricoles) et d'estimations d'experts. Les chiffres par départements et par petites régions agricoles sont publiés chaque année par le SCEES.

En terme de niveau de prix, les terres labourables les plus chères se trouvent dans les régions de grandes cultures les plus productives (Bassin parisien), mais aussi et surtout les régions soumises aux pressions urbaine et touristique les plus fortes, et donc en particulier tout le pourtour méditerranéen, y compris des zones peu productives. On constate aussi localement des différences très fortes entre des départements voisins et aux capacités et orientations productives comparables. La structure de l'offre et de la demande dans ce cas dépend aussi d'éléments assez complexes, en particulier démographiques. Globalement, il est difficile, si l'on excepte les zones à vignes d'appellation, de trouver une corrélation entre les différences interrégionales du prix de la terre et celles de la productivité et du revenu agricole.

3 Agroalimentaire : une année de faible croissance

En 2000, l'activité et le chiffre d'affaires des industries agroalimentaires ont stagné, du fait à la fois de la faible demande intérieure et extérieure, et de la baisse de l'offre de produits agricoles. L'augmentation du prix moyen des matières premières agricoles, ainsi que celle de l'énergie, se sont traduits par des résultats financiers en baisse. Le secteur crée cependant encore quelques emplois, contrairement au reste de l'industrie française. Dans ce domaine, la France se défend moins bien cette année que ses principaux concurrents européens, et en particulier l'Espagne et l'Italie.

Tableau 10 - Les IAA : Production par branches

	Production 2003 en valeur (milliards d'€)	Evolution 2003-2002 en volume (%)	Evolution 2003- 2002 des Prix (%)
Industries des viandes	31,6	- 0,2	0,3
Industrie des fruits et légumes	9,4	1,8	0,8
Industrie des corps gras	2,0	3,0	-0,7
Industrie laitière	18,3	0,2	0,3
Travail du grain et aliments pour animaux	12,7	- 1,1	- 2,0
Pain et pâtisserie	14,2	- 1,4	3,1
Sucre	3,6	- 6,7	0,4
Industrie des boissons	17,9	4,9	0,3
Tabac	1,1	-3,5	0,6
Divers	14,0	0,6	3,3
Ensemble des IAA	124,7	0,4	0,7

Source : INSEE Première n°988, septembre 2004 - *Les industries agroalimentaires*.

Si pour l'ensemble du secteur, l'indice de la production industrielle des IAA (en volume) reste pratiquement constant (+ 0,4 %), les résultats de l'année ont été assez contrastés suivant les secteurs. Le grand gagnant est le secteur des boissons (+ 4,9 %), et les jus de fruits (+ 9,6 %), du fait de la canicule ; en revanche, la production de bière diminue légèrement, malgré l'essor de la consommation, car les exportations faiblissent. Le secteur des viandes connaît une évolution

contrastée : repli de la filière avicole (- 4 %) qui connaît de sérieuses restructurations, mais importante croissance des préparations à base de viande et de la charcuterie. Le travail des grains et l'industrie laitière pâtissent de la baisse de la production de matières premières : - 1,1 % pour le premier secteur, seulement + 0,2 % pour le second, malgré l'envol estival de la consommation de glaces et de yaourts. De même les aliments du bétail sont touchés par la baisse de la demande des productions agricoles hors-sol, malgré la hausse de la demande des bovins à partir de l'été, mais aussi, curieusement par un recul de la demande des animaux de compagnie, qui représentent 10 % du tonnage total (environ 2 millions de T.), mais beaucoup plus en valeur. Enfin, la production sucrière souffre de la faible récolte de betteraves.

La hausse des prix dans le secteur est en moyenne de 1,2 %, avec des évolutions assez comparables d'un secteur à l'autre, seul le prix des corps gras baisse, du fait du repli des cours des graines oléagineuses. Contrairement aux autres secteurs industriels, les IAA continuent à créer des emplois, mais à un rythme très ralenti. Sur l'ensemble du secteur, la hausse de l'effectif salarié est de 900 personnes, soit + 0,2 %.

L'INSEE a publié en septembre 2004 une étude rétrospective de l'évolution du secteur sur les 25 dernières années (1978-2003). La production agroalimentaire française en valeur a augmenté en moyenne de 4,8 % par an, ce qui est très proche de l'ensemble des industries du pays (+ 5 %), mais ce qui est remarquable, c'est la régularité de cette croissance ; en particulier, les IAA n'ont pas été affectées par les difficultés conjoncturelles (années 1993 et 1996 et ont continué à progresser depuis 2001, alors que l'ensemble de l'industrie stagnait. Les secteurs les plus dynamiques ont été sur l'ensemble de la période d'abord les boissons, en particulier non-alcoolisées, les produits à base de fruits et légumes, et plus généralement les produits les plus élaborés, et ceux dont la consommation a augmenté pendant la période, ce qui révèle une dépendance de moins en moins importante du secteur par rapport à celui de la production agricole. L'emploi dans le secteur est resté remarquablement constant sur l'ensemble de la période, alors qu'il a diminué de 35 % sur l'ensemble des industries. Les IAA représentent en 2003 17 % du total des emplois industriels, contre 11 % en 1978. Enfin, depuis 1979, le secteur agroalimentaire participe à l'excédent de la balance commerciale française. Son solde positif, encore modeste dans les années 80 (inférieur à 2 milliards d'€) s'est accru très rapidement dans les années 1990, et après un pic en 1997 (8,2 milliards), il s'établit maintenant suivant les années entre 6 et 7 milliards (6,3 en 2003). Dans ce domaine aussi, le secteur des boissons reste le plus dynamique.

Contrairement aux années antérieures, des résultats « provisoires » de l'enquête annuelle d'entreprise 2003 dans les IAA ont été publiés mi-2004. Cette enquête porte sur les entreprises de 20 salariés et plus, et permet d'obtenir par sous-secteur des données structurelles et de résultats.

Pour ces entreprises, le chiffre d'affaires s'accroît faiblement (+ 1,1 %). Les exportations stagnent (+ 0,2 %), avec un très mauvais résultat pour le secteur

viande (-4,2 %), les effectifs salariés diminuent très légèrement (les créations se sont donc plutôt faites dans le secteur de l'artisanat). Le chiffre le plus inquiétant est celui des investissements, qui régressent dans tous les secteurs, sauf dans l'industrie laitière, et la transformation des fruits et légumes, où quelques grosses opérations sont observées. Le résultat global est -4 %, meilleur que dans le reste de l'industrie (-8 %), mais loin des chiffres des années précédentes, où les IAA restaient un des secteurs industriels les plus dynamiques.

Tableau 11 - Les IAA : données de structure 2003. Entreprises de 20 salariés et plus

Secteur	Nombre d'entreprises	Effectif salarié (1000)	Chiffre d'affaire (10 ⁹ €)	% d'exportations	Investissements (10 ⁹ €)
Industries des viandes	1035	131,9	29,9	10,6	0,66
Industrie du poisson	149	14,1	3,07	9,8	0,08
Industrie des fruits et légumes	154	21,5	6,33	17,8	0,24
Industrie laitière	321	58,8	24,3	14,2	0,46
Travail du grain	113	11,7	4,52	42,6	0,31
Aliments pour animaux	215	17,0	8,03	10,6	0,18
Boissons	436	39,8	19,1	26,7	0,73
Autres IAA	790	97,9	28,9	19,5	0,90
Ensemble des IAA	3213	392,8	124,1	17,6	3,56

Source : Agreste Primeur n° 146, juillet 2004 : Enquête annuelle d'entreprise IAA, résultats provisoires 2003.

4 Produits de la pêche et de l'aquaculture : légère baisse de la valeur de la production

Dans le domaine de la pêche, les évolutions ne sont pas très marquées ; on retrouve dans les résultats publiés par le MAAPAR les tendances déjà signalées pour les années précédentes. Il faut cependant noter que pour la première fois depuis 1999, la valeur totale de la production régresse légèrement en € constants. La France, 4^o pays de l'union Européenne pour la pêche, suit la tendance d'évolution générale européenne : diminution du nombre de bateaux (de moitié sur les 20 dernières années), accompagnée par la politique européenne d'aide au désarmement, diminution plus rapide du nombre de marins, du fait du remplacement d'une partie de la flottille par des bateaux plus grands et mieux équipés, stagnation ou légère régression de la production, qui devrait être accentuée par la fixation de normes plus strictes sur les captures maximales dans le cadre de la nouvelle politique commune de la pêche appliquée à partir du 1^o janvier 2003.

L'année 2003 a été marquée par une évolution déjà présente les années précédentes, mais qui s'est accentuée : la production de poisson frais débarquée dans les ports métropolitains a baissé sensiblement (- 2 %), alors que la pêche congelée et transformée a progressé de 6 %, essentiellement du fait de l'accroissement des captures de thon tropical, atteignant son plus haut niveau depuis 20 ans. C'est la poursuite d'une tendance décennale : les bateaux français vont chercher leur poisson de plus en plus loin. Au total, 63 % des captures sont réalisés en 2003 dans les eaux Atlantiques Nord-Est, 7 % en Méditerranée et 30 % dans les eaux tropicales (Atlantique et Océan Indien). Paradoxalement, la hausse des prix du poisson frais a plus que compensé la baisse de volume (les ventes progressent de 0,3 % en € constants) ; en revanche, après une année record en 2002, le chiffre d'affaires des produits transformés régresse fortement (-7,6 % en € constants), du fait de la crise mondiale du marché du thon. Au total, le chiffre d'affaires de la pêche maritime française atteint 1,32 milliard d'€.

Fin 2003, la flotte de pêche française compte 7 900 navires (dont 5 500 en métropole), de taille moyenne supérieure à la moyenne européenne, puisque avec 9 % des effectifs, elle représente 15 % de la puissance totale. Le nombre de bateaux a diminué de 1,3 %, et cette baisse touche tous les types de bateaux. La flotte méditerranéenne représente environ 1 700 bateaux, dont un grand nombre de petite taille. Les effectifs de marins régressent encore en 2003 : il y a maintenant 23 800 emplois, dont 3 500 en Méditerranée. La grande pêche est proportionnellement plus touchée par cette régression ; c'est aussi elle qui connaît les gains de productivité les plus importants.

Si la production stagne, en revanche la consommation de poisson et de produits de la pêche poursuit sa croissance régulière (+ 2 % par an depuis une quinzaine d'années). Les produits frais (poisson, crustacés et mollusques) représentent 44 %

du total, les produits « traiteurs », et en particulier le surimi connaissant la croissance la plus rapide (+ 8 % en 2003).

Le déficit du commerce extérieur est toujours très important, supérieur à 2 milliards ; il diminue légèrement en 2003 (-2,1 % en valeur) du fait de la baisse des prix moyens des produits importés (thon, saumon, crevettes). La France apparaît comme un exportateur assez important ; en fait, une partie importante de ces exportations est composée de produits frais débarqués dans des ports étrangers par des bateaux français de grande pêche. Ces débarquements représentent au total le quart des captures. Sur l'année, les exportations ont progressé en quantité de 17,6 %, les hausses les plus importantes concernent le thon, les crevettes et les céphalopodes. En valeur, la hausse n'est que de 1,1 %, du fait de l'évolution défavorable déjà notée du marché de ces produits.

L'aquaculture, et en particulier la conchyliculture ont toujours été en France des secteurs importants. Le pays est le deuxième producteur européen, derrière l'Espagne, avec un chiffre d'affaires total supérieur à 500 millions d'€, dont plus de 370 millions pour la conchyliculture, secteur qui emploie au total plus de 10 000 personnes en équivalent temps-plein. Les données 2003 n'ont pas encore été publiées. Rappelons que la production d'huîtres, dont la France est le leader européen (avec 115 000 tonnes en 2002, soit près de 90 % de la production totale) représente la production la plus importante en tonnage comme en valeur. La façade méditerranéenne ne représente que 10 % de cette production, et une part très faible de la production de poisson d'élevage. En revanche, la Méditerranée compte pour un quart de la production française de moules (69 000 tonnes en 2002). L'activité de la conchyliculture est très stable d'une année à l'autre, et la production reste constante sur le long terme. L'élevage de poissons de mer, de développement récent, ne connaît plus actuellement de croissance, et reste à un niveau modeste en comparaison en particulier des pays méditerranéens (Grèce et Italie) ; le bar et la dorade représentent l'essentiel de la production (environ 6 000 tonnes).

Enfin, la pisciculture d'eau douce est un secteur ancien, mais qui s'est récemment concentré. La production principale est la truite (45 000 tonnes) en bassins, dont l'essentiel est réalisé dans l'ouest du pays ; la zone méditerranéenne n'a dans ce domaine qu'une importance marginale.

5 *Echanges internationaux : un certain tassement*

Les échanges de produits agricoles et agro-alimentaires restent cette année, en valeur, au même niveau qu'en 2002, alors qu'ils progressaient régulièrement les années précédentes. Les exportations restent constantes ; en fait, elles avaient progressé assez nettement au 1^o semestre par rapport à la même période de l'année antérieure, et subi les effets de la baisse de la production à partir de l'été. Les importations baissent très légèrement, et donc, au total, le solde s'accroît très légèrement, à 10,1 milliards d'Euros au lieu de 9,9 en 2002. Une fois de plus, le secteur agricole et agroalimentaire occupe dans les échanges du pays une place beaucoup plus importante que sa contribution à la production ; c'est le poste le plus positif de la balance commerciale : le solde global des échanges de biens n'est cette année que de + 4 milliards, celui des biens et services s'établissant à + 19 milliards, grâce en particulier au tourisme.

Rappelons que cette contribution très positive du secteur à la balance des paiements est un phénomène relativement récent : ce solde n'est véritablement positif de façon permanente que depuis 1980 ; les échanges de produits transformés représentent maintenant l'essentiel de ce solde (6,3 milliards sur 8,6). C'est aussi un phénomène assez récent, puisque les exportations de produits transformés n'ont « doublé » celles de produits bruts que depuis une vingtaine d'années aussi.

Tableau 12 - Echanges agro-alimentaires (milliards d'euros courants)

	1970	1980	1990	2000	2002	2003
Exportations	2,44	11,8	28,2	37,3	38,5	38,5
dont produits bruts				9,9	10,0	10,1
Dont produits transformés				27,4	28,5	28,4
dont vers l'Union Européenne	1,66	6,8	13,6	26,0	27,5	27,7
Importations	2,50	9,4	20,3	27,6	30,1	29,9
Dont produits bruts				7,3	7,7	7,8
Dont produits transformés				20,7	22,3	22,1
dont venant de l'UE	0,88	4,5	13,2	19,3	21,2	21,1
Solde	-0,06	2,4	8,0	9,6	8,4	8,6
dont avec l'UE	0,76	2,3	6,9	6,7	6,0	6,6
Solde global de la balance commerciale (biens)	-1,01	-15,4	-15,4	2,0	10,0	4,0

Source : Agreste « Graphagri » 2004.

Ce sont toujours les mêmes produits qui contribuent à ce solde positif, avec une part prépondérante de boissons, vins et alcools et des céréales. Paradoxalement, les exportations de céréales ont nettement progressé cette année (+ 240 millions d'€), et le solde positif s'accroît de 277 millions. Les bons résultats du premier semestre (forte demande et existence de stocks de 2002) expliquent bien sûr l'essentiel de ce chiffre, mais il faut noter que la précocité et la qualité de la récolte 2003 ont aussi permis des exportations à prix élevés.

La situation des boissons est plus mitigée : les exportations restent au même niveau, et on retrouve le même solde qu'en 2002 (7,5 milliards). L'essentiel de ces exportations porte sur le vin (5,8 milliards) ; dans ce secteur, si le champagne continue sa progression en volume comme en valeur (+ 5,5 %), on constate une poursuite du repli, engagé depuis 1999, des exportations des autres vins d'appellation. A noter par ailleurs une nouvelle progression du Cognac, produit qui avait connu une crise dans les années 90 ; il s'agit d'un produit très sensible à la conjoncture internationale, puisque 90 % de la production est exportée. Un autre secteur traditionnellement fortement excédentaire connaît aussi cette année une forte baisse, c'est celui du sucre et des produits dérivés (- 11 % en valeur).

Tableau 13 - Principaux produits excédentaires et déficitaires en 2003 (solde en milliards d'euros)

Produits excédentaires		Produits déficitaires	
Boissons, vins et alcools	7,5	Poissons et crustacés	- 1,6
Céréales	3,6	Tabac	- 1,4
Lait et produits laitiers	2,0	Fruits	- 1,2
Animaux vivants	1,4	Préparations à base de fruits et légumes	- 0,8
Sucre et sucreries	1,1	Fleurs	- 0,8
Produits de la minoterie	0,6	Cacao et chocolat	- 0,5
		Café, thé, épices	- 0,5
		Graisses et huiles	- 0,5

Source : Agreste Graphagri 2004.

Les produits déficitaires restent les mêmes : poisson, crustacés et produits transformés à base de poisson, tabac, fruits et produits tropicaux. Les importations de tabac ont connu une très forte progression dans les années 90, essentiellement à cause de la baisse de la production nationale (les surfaces plantées ont diminué de près de 60 % depuis 1980). Pour la première fois, en 2003, les importations diminuent, tout comme la consommation, et le solde passe de - 1,54 à - 1,44 milliards d'€¹². Notons aussi la progression des importations de fruits, essentiellement agrumes et fruits

¹² Les autorités françaises, qui ont augmenté régulièrement les taxes sur le tabac pour lutter contre sa consommation, s'inquiètent cependant d'un possible développement de la contrebande en provenance de pays moins lourdement taxés.

tropicaux. Cette année, le solde négatif s'accroît très fortement, et c'est essentiellement l'effet de la forte baisse de la production¹³.

Comme les années précédentes, l'essentiel des échanges agroalimentaires de la France se font avec l'Union européenne : 72 % des exportations, 70 % des importations. Les variations de parité de l'Euro ont donc joué peu de rôle dans l'explication des flux.

Les principaux clients et fournisseurs restent les mêmes d'une année sur l'autre. Les 6 premiers clients et les 6 premiers fournisseurs appartiennent à l'UE. Notons que le Brésil, dont la place dans les importations avait augmenté considérablement les dernières années, ne progresse pas, et que, malgré la baisse de parité du dollar et les différents conflits commerciaux et politiques avec les Etats-Unis, ceux-ci restent de loin le premier client hors UE, avec un montant d'importations qui se maintient par rapport aux années antérieures.

L'élargissement de l'UE de mai 2004, préparé par une suppression des droits de douane sur les produits agricoles qui en 2003 est déjà quasi-totale, a peu d'effet sur les échanges agroalimentaires de la France. Les dix pays adhérents représentent en effet une part très faible de ces échanges : 459 millions d'€ d'exportations, dont 153 vers la Pologne, et 223 millions d'importations, dont 102 de Hongrie, soit au total 1 % de l'ensemble. Surtout, la France ne représente que 3 % du commerce agroalimentaire de l'Europe des 15 avec ces pays.

**Tableau 14 - Principaux clients et fournisseurs de la France en 2003
(en milliards d'euros)**

Principaux clients		Principaux fournisseurs	
Allemagne	5,4	Pays-Bas	4,5
Italie	4,6	Espagne	3,9
Belgique	4,4	Belgique	3,5
Royaume-Uni	4,3	Allemagne	3,3
Espagne	3,2	Italie	2,2
Pays-Bas	2,2	Royaume-Uni	1,8
Etats-Unis	2,2	Brésil	1,2
Suisse	1,1	Côte d'Ivoire	0,7

Source : Les Chiffres de l'agriculture et de l'agroalimentaire, n° spécial annuel du BIMA (Bulletin d'information du MAAPAR), janvier 2004.

¹³ Pourtant, même cette année, la France reste le plus gros exportateur mondial de pommes.

6 Politiques agricoles : le choc de la réforme de la PAC

6.1 - La réforme « Mid-Term Review » et son application en France

L'événement majeur de l'année 2003 est bien sûr, en France comme dans toute l'Europe, la nouvelle réforme de la PAC finalement votée en juin, qui a été présentée en détail dans la première partie du rapport Agri.Med 2004. La réforme finalement adoptée laisse aux Etats Membres une marge de manœuvre considérable, d'abord pour sa date d'application effective, puisque chaque pays peut choisir de la fixer à 2005, 2006 ou 2007, mais aussi en terme de modalités de découplage des aides directes à l'agriculture, de gestions des droits à primes et de leur transfert entre exploitations, enfin pour les modalités d'application de la « conditionnalité » des aides, c'est-à-dire la réduction, voire la suppression des aides pour les exploitations qui ne se conformeraient pas à un certain nombre de normes européennes en particulier environnementales.

Sur la date d'application, la France était, globalement opposée à la réforme, et avait milité pour le report de celle-ci, que la Commission Européenne voulait voir s'appliquer en 2005, elle a été à l'origine de la décision de donner aux pays le choix de cette application effective. On aurait donc pu s'attendre à voir le pays s'engager sur une application la plus tardive possible. En fait le choix a été, en accord avec les organisations professionnelles agricoles majoritaires, de le faire en 2006, et donc de raccourcir le délai pour deux raisons.

- Risques de distorsion de la concurrence et des échanges avec les pays choisissant une application précoce, compte tenu des grandes incertitudes existant sur les effets de la réforme dans ce domaine.
- Difficulté de gestion d'une période de transition longue, entre la décision de la réforme et son application, en particulier pour les mutations foncières, les créations et cessations d'activité agricole : comment définir les droits à primes ?

Le premier élément-clé de cette réforme est le découplage des aides directes, et le remplacement dans chaque exploitation, de ces aides par un « droit à paiement unique » (DPU) permettant de continuer à toucher le même montant d'aide à condition d'exploiter la même surface, mais quelle que soit la production. Dans les discussions, le gouvernement français, soutenu par les organisations professionnelles agricoles majoritaires, avait toujours manifesté une nette opposition à ce principe de découplage ; il a ainsi contribué fortement à la décision finale de permettre à chaque pays de choisir un découplage seulement partiel de certaines aides. La France manifeste aussi une opposition constante au principe, de plus en plus présent dans la PAC et défendu par les pays du Nord de l'Europe, du transfert marchand non

contrôlé des droits à produire et des droits à primes¹⁴. L'argument principal à l'appui de cette double opposition est le risque de délocalisation accélérée des productions concernées. La France bénéficie d'avantages comparatifs reconnus pour de nombreuses productions, mais est aussi caractérisée par l'importance des régions de montagne ou défavorisées. Dans ces régions, le maintien de l'activité agricole est un objectif essentiel d'aménagement du territoire, et la gestion des droits à produire et droits à primes a toujours été conçue comme un moyen de contribuer à ce maintien.

La France a donc obtenu la possibilité d'un « recouplage » partiel. Les modalités d'application de la réforme en France sont maintenant presque entièrement connues depuis juin 2004 ; la France utilisera au maximum les possibilités de découplage partiel qu'elle a contribué à introduire dans la réforme, dans le but, comme l'indique la présentation faite par le Ministère de l'Agriculture des modalités d'application « de conserver des outils d'orientation des marchés et de localisation des bassins de production ».

Avant de préciser les modalités de ce « recouplage » des aides, précisons d'abord que le découplage des aides en France, comme dans les autres pays méditerranéens, se fera sur des bases « historiques », c'est-à-dire que chaque exploitation agricole se verra affecter un « droit à paiement » égal à la totalité des aides directes que l'exploitation a effectivement touché en moyenne sur la période 2000-2001-2002. L'exploitation touchera, quand la réforme s'appliquera effectivement, une aide égale à ce montant, à condition d'exploiter une surface au moins égale à celle qui pendant la période de référence, a supporté les productions ouvrant le droit à prime.¹⁵ Dans ce système, les terres supportant des cultures pérennes ou des légumes ne donnent pas droit à la prime.

Une autre possibilité existe, qui a été choisie par l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni, le Danemark, celle de « mutualiser » les aides par régions, c'est-à-dire de calculer le montant total des primes, région par région, et d'appliquer à toutes les exploitations de la région un taux de droit à prime à l'hectare égal à ce montant divisé par la surface totale. Cette formule peut d'ailleurs être appliquée de façon « hybride », une partie des droits à prime étant distribuée par références historiques (Danemark et Suède) ou de façon progressive (Royaume-Uni) ; enfin, les pays peuvent aussi choisir un taux de droit à paiement différent pour les cultures et pour les pâturages et prairies (Allemagne, Danemark).

¹⁴ Ainsi, en France, les quotas laitiers sont liés au foncier, et la gestion des quotas non utilisés ou des nouveaux quotas est effectuée suivant des procédures associant administration et représentants professionnels des agriculteurs. De même, les droits à primes « viandes bovine » dont les transferts doivent obligatoirement, d'après le règlement 1254/99, faire l'objet d'un marché, sont organisés en France suivant le même type de procédure, le caractère marchand étant assuré par le versement d'une somme symbolique.

¹⁵ Si cette surface est inférieure, la prime est alors versée au prorata de cette surface, mais le droit à prime sera réduit dans les mêmes proportions si cette situation dure (au bout de 3 ans).

En France, le choix de la méthode a fait l'objet de débats en 2003, avant d'être définitivement tranché au début 2004 ; les partisans de la régionalisation, y compris parmi les représentants professionnels des agriculteurs, arguant du caractère plus équitable de la distribution régionale, en particulier pour diminuer le fossé entre les grandes cultures et le maïs fourrage, qui touchent des aides importantes, et les surfaces de prairies ou de pâturages extensifs, qui sont peu aidées (essentiellement au travers des aides à la viande bovine ou ovine), alors qu'elles sont considérées comme plus favorables à l'environnement. La régionalisation apparaît aussi comme une méthode plus efficace pour répondre à l'un des objectifs de la réforme, qui est de privilégier les incitations du marché dans l'orientation des productions. Ces deux arguments ne sont pas portés par les mêmes acteurs du débat, mais il est très probable que ce débat reprendra dès que l'on se préoccupera d'évaluer les effets de la réforme.

Comme prévu, la France a donc utilisé presque au maximum les possibilités de « recouplage » ouvertes par la réforme, comme le montre le tableau suivant, où les chiffres représentent le pourcentage de l'aide qui est maintenue non découplée, donc liée à la culture pratiquée. Pour fixer les idées sur les conséquences de ce découplage, on peut prendre un exemple très simplifié : si dans une région donnée¹⁶, le montant de prime « cultures arables » est de 400 € par hectare, un exploitant qui a sur un hectare de terre un tel droit à prime touchera, après la réforme et le découplage à 75 % de cette aide, 400 € par ha en céréales ou oléoprotéagineux, et seulement 300 € s'il pratique sur cette terre d'autres cultures éligibles à la prime (par exemple des cultures fourragères), ou s'il ne produit pas, tout en maintenant cette terre en état.

Il faut également noter que le découplage des aides ne s'appliquera pas dans les départements d'outre-mer (Antilles, Guyane et Réunion). L'Espagne et le Portugal ont également utilisé cette possibilité ouverte au bénéfice des régions « ultra-périphériques » de l'Europe.

La France a également choisi de contrôler et de limiter les transferts de droits à paiement, afin d'éviter toute spéculation sur ces droits et de limiter les risques de délocalisation des productions. Le règlement européen précise que les DPU doivent pouvoir être échangés indépendamment de la terre qui permet de toucher la prime. La France a pris acte de cette obligation, mais a introduit une distinction très nette entre les transferts de droits liés à un échange de terre, et les autres, en introduisant un taux de prélèvement national sur ces transferts de DPU très différent suivant les cas. Ainsi, les ventes de droits sans terre seront « taxés » à 50 %, ce qui devrait avoir un effet dissuasif, alors que, s'ils accompagnent la mutation de la terre (vente ou transfert de location), ils seront en général « taxés » au niveau de 3 %. Le taux sera de 10 % si le résultat est l'agrandissement de

¹⁶ En France, les aides « grandes cultures » sont différentes d'un *département* à l'autre, et plus élevées dans les régions où les rendements le sont aussi. Les autres aides sont égales sur l'ensemble du territoire.

l'exploitation acheteuse au-dessus d'un certain seuil de taille défini dans chaque département conformément à la politique de « contrôle des structures » en vigueur depuis les années 60 ; en revanche, s'il s'agit de permettre l'installation d'un jeune agriculteur, celui-ci pourra conserver l'intégralité des droits achetés.

Tableau 15 - Réforme de la PAC : le découplage des aides en France

Produits	« Recouplage » autorisé	Choix de la France
Cultures arables Supplément « protéagineux »	25 % maximum Recouplage possible de l'aide (ramenée à l'ha).	25 % Recouplage à 100 %
Blé dur	40 % de l'aide complémentaire pour les régions de production traditionnelle	25 %
Semences	Découplage pas obligatoire	Découplage sauf pour chanvre et lin.
Pommes de terre à fécule	60 %	60 %
Viande bovine	100 % prime à la vache allaitante PMTVA 40 % prime à l'abattage des gros bovins <i>ou</i> 75 % prime spéciale aux bovins mâles 100 % prime à l'abattage des veaux	100 % 40 % 100 %
Lait de vache	Pas de recouplage autorisé – découplage possible par anticipation de la réforme de 2007.	Découplage en 2006
Viande ovine ou caprine	50 % de la Prime à la Brebis et à la Chèvre.	50 %

Sources :

- « La réforme de la PAC » – Newsletter Commission Européenne – DG Agriculture, juillet 2003.
- « La nouvelle PAC, les modalités d'application nationale, MAAPAR et Chambres d'Agriculture. www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/brochurepac.pdf
- *Chambres d'Agriculture Revue mensuelle de l'APCA* - Dossier Réforme de la PAC n° 930 mars-avril 2004.

Ces prélèvements serviront à doter une réserve nationale de DPU, gérée par le MAAPAR, qui sera également abondée lors de la mise en place de la réforme par un prélèvement sur l'ensemble des droits à paiement, dont le montant n'a pas encore été fixé ; il le sera en 2005, en fonction de l'observation des mutations réalisées, et sans doute aussi de l'expérience des autres pays déjà engagés dans la réforme. Ce prélèvement est aussi prévu dans le règlement européen ; son montant ne pourra pas dépasser 3 %. Cette réserve nationale sera utilisée pour fournir des droits à des agriculteurs qui s'installent. Une partie pourra aussi être attribuée dans le cadre de priorités fixées nationalement. On le voit, comme pour les quotas laitiers, la France continue de privilégier une gestion administrative des droits (mais cogérée entre le MAAPAR et les représentants de agriculteurs) à la gestion purement marchande que

souhaite la Commission Européenne, avec l'appui principalement des pays du Nord de l'Europe.

Notons également qu'une réforme des Organisations Communes de Marchés de quatre produits (olive, tabac, coton, houblon), dont trois sont majoritairement méditerranéens, a été votée en avril 2004. Le France n'est pas en première ligne sur ces produits ; notons cependant qu'elle a obtenu à cette occasion une confirmation de l'accroissement des surfaces d'oliveraies aidées (reconnaissance de la qualité spécifique des produits français). Pour ces produits, un découplage total ou partiel de ces aides est également décidé ; la France n'a pas encore fait connaître sa décision en ce qui concerne le taux de découplage choisi.

6.2 - Conditionnalité et bonnes pratiques agronomiques

Un autre volet important de la réforme est la conditionnalité des aides, qui prendra effet progressivement entre 2005 et 2007, suivant un calendrier unique pour tous les pays. Conditionnalité signifie que pour toucher la totalité des aides auxquelles ils ont droit, les agriculteurs doivent se conformer à des normes européennes, en particulier dans le domaine de l'environnement. Pour certaines, ces normes découlent de l'application de directives et règlements européens déjà anciens, et déjà mis en œuvre dans tous le pays, comme la directive « Nitrates » de 1991, qui impose des maximums de doses d'engrais azotés à l'hectare, limite les épandages d'effluents animaux, et définit des « zones vulnérables » où les normes sont encore plus strictes. La conditionnalité permet dans ce cas d'avoir un moyen de pression plus facile à mettre en œuvre que des contrôles administratifs et des amendes ; elle oblige aussi les pays à mettre en œuvre des contrôles auxquels certains rechignaient jusque-là.

Pour ces textes, au nombre de 19 au total, un calendrier d'application uniforme a été fixé :

- 1^o janvier 2005 pour ce qui concerne l'environnement et l'identification des animaux ;
- 2006 pour la santé des animaux et des végétaux et la sécurité sanitaire des produits ;
- 2007 pour le bien-être des animaux.

A côté de ces règles déjà édictées, deux nouvelles rubriques, doivent s'appliquer en 2005 : respect des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), et maintien de la surface en pâturages permanents. Dans chacun de ces domaines, les pays ont fait des propositions d'application, acceptés par la Commission pendant l'été 2004.

Les règles françaises en matière de BCAE portent sur :

- la mise en place d'une surface en herbe entretenue (« couvert environnemental ») le long des cours d'eau, pour éviter la pollution de ceux-ci, ou dans des parcelles entières, surface au moins égale à 3 % de la surface en cultures arables de l'exploitation (surface qui peut être incluse dans la surface gelée obligatoire) ;
- la limitation de la monoculture : en principe présence dans chaque exploitation de 3 cultures différentes (ou deux familles de cultures), ou sinon, couverture totale des sols obligatoire en hiver ;
- l'interdiction du brûlage des pailles et des résidus de récolte ;
- le respect des conditions de prélèvement en eau pour les cultures irriguées, en particulier maintien dans les cours d'eau d'un débit d'étiage minimum. Rappelons que dans le cadre de la réforme Agenda 2000, la France a déjà décidé d'imposer à tous les irrigants l'usage d'un compteur individuel.

Les modalités de contrôle et de sanctions éventuelles ont été négociés durant toute l'année 2004 avec les représentants des agriculteurs. La définition des différents degrés d'infraction est en particulier très délicate¹⁷...

La dernière règle concerne, au niveau de chaque pays, le maintien de la proportion de la surface agricole occupée par des prairies ou pâturages permanents, considérés à la fois comme favorables à la biodiversité et limitant les risques de pollution ou d'érosion des sols. Sur ce point également, qui doit être appliqué dès le 1^{er} janvier 2005, des règles concernant en particulier des autorisations de labour des pâturages permanents et/ou de compensation de ces surfaces doivent être édictées ; la définition d'un pâturage permanent n'est pas toujours aussi simple qu'on pourrait l'imaginer.

6.3 - Politiques des marchés : en 2003, c'est toujours Agenda 2000 qui s'applique

L'application de la réforme Agenda 2000 est complète depuis 2002 ; en matière de soutien aux productions, on constate donc peu de changements en 2003. Le niveau des prix garantis des céréales et de la viande bovine, en particulier, reste donc le même ; il s'agit, rappelons-le de « filets de sécurité » destinés à éviter aux producteurs de subir les effets d'une forte baisse des cours mondiaux. En 2003, la question ne s'est bien sûr pas posée, et surtout pas pour les céréales ! Notons cependant que l'importance des stocks de céréales au début de l'année 2003 a imposé le versement de restitutions à l'exportation plus élevées qu'en 2002. En ce qui concerne les aides directes, les montants unitaires sont fixés par Agenda 2000.

¹⁷ Les modalités de contrôle, le classement des infractions et de leur degré de gravité par un système de points, et le calcul des réactions sur les aides (4 seuils : 1 %, 3 %, 20 % et 100 %) ont été signifiés aux agriculteurs en décembre 2004, pour application au 1^{er} janvier 2005. Le système est complexe, et les syndicats agricoles majoritaires ont lancé une campagne de protestation contre ce qu'ils qualifient de nouvelle entrave à l'exercice du métier d'agriculteur.

Il ne varient plus en grandes cultures, mais l'année 2003 est celle de la dernière augmentation des primes « viande bovine ».

L'accroissement des surfaces en oléagineux s'est traduit par une légère augmentation (+ 1,3 %) des aides « grandes cultures ». Dans le domaine de la viande bovine, on constate aussi une augmentation de 11 % des aides directes, effet de l'augmentation de leur montant unitaire, mais aussi de celui du nombre de primes à l'abattage, du fait de l'augmentation de la production.

Au total, les dépenses pour la régulation des marchés représentent en 2003 en France 9,6 milliards €, soit 0,6 % de plus que l'année précédente, dont 57 % en faveur des grandes cultures et 22 % pour la viande bovine. Sur cette somme, 9,1 milliards provient du FEOGA. Les « aides directes » constituent l'essentiel de cette somme (7,8 milliards). Sur cette somme, 7,2 milliards ont été versés aux agriculteurs, en quasi-totalité sous forme d'aides directes.

6.4 - D'importantes aides conjoncturelles

On a vu que l'année 2003 a été marquée par une série d'incidents climatiques. Cela s'est accompagné aussi d'importantes aides. La France a une longue tradition d'aide aux agriculteurs touchés par les « calamités agricoles », et ceci constitue un poste permanent du budget de l'agriculture, entièrement apporté par le budget national. Certaines années, ce poste est insignifiant ; ainsi, en 2002, la dépense avait été de quelques millions d' €. En 2003 , il atteint le niveau record ; le « Fonds national de garantie des calamités agricoles » a bénéficié pour 2003 de 300 millions de crédits¹⁸, mais au total ce sont près de 600 millions, tous budgets confondus qui ont été dépensés dans ce domaine.

Les aides les plus importantes concernent la sécheresse ; ces aides ont pris des formes diverses : prise en charge des intérêts d'emprunts des agriculteurs en difficulté financière, et bonification de prêts de consolidation ; prêts spéciaux « calamités bonifiés » ; indemnisation directe (par le Fonds de Garantie) des éleveurs ayant fait abattre des bêtes faute de fourrage ; enfin, aide au transport de fourrage (paille des régions céréalières du nord) vers les régions d'élevage les plus touchées. Des stocks de céréales d'intervention ont également été mis sur le marché national, et certaines aides directes (Prime vache à la vache allaitante, Prime à la Brebis et à la Chèvre, aide aux zones défavorisées) ont également été versées aux agriculteurs avant la date normale pour alléger leur trésorerie.

Notons cependant que le projet d'aide publique à l'assurance récolte, signalé dans le rapport 2002, a continué en 2003 sa mise en œuvre « expérimentale ». Le projet du Gouvernement est de substituer progressivement au dispositif « calamités » un

¹⁸ Dont une partie pour l'indemnisation des agriculteurs du Languedoc et de la vallée du Rhône touchés par les inondations catastrophiques et meurtrières de la fin de l'année 2002.

système d'assurances subventionné, mais reposant sur les cotisations de agriculteurs, à partir de 2005. La publication en septembre 2004 des aides prévues au projet de budget 2005¹⁹ montre que cette substitution ne pourra être que très progressive.

La fin progressive de l'épidémie d'ESB, et surtout la reprise du marché de la viande bovine ont rendu caducs les dispositifs d'aides particuliers ; en revanche, les dépenses annoncées dans le rapport 2002 pour l'aide à la cessation d'élevages avicoles touchés par la crise ont été réalisées comme prévu en 2003 ; leur montant de 6 millions d'€ est peu important par rapport aux montants précédents, mais les effets locaux de cette mesure ont été notables dans certaines zones de production intensive.

La canicule de l'été 2003 a eu une autre conséquence grave, qui a touché principalement les régions méditerranéennes : le développement des incendies de forêt, qui ont concerné cette année près de 80 000 ha, soit 5 fois plus que la moyenne des années précédentes. Des crédits d'urgence ont donc dû être dégagés pour permettre le dégagement des bois brûlés, et la protection des terrains concernés contre les risques d'érosion.

6.5 - Développement rural et environnement : des CTE aux CAD

On l'a noté dans le rapport 2004, les Contrats territoriaux d'exploitation, principale mode d'application du Règlement développement durable aux exploitations agricoles française ont été suspendus en juillet 2002, et remplacés par les Contrats agriculture durable, qui n'ont été effectivement mis en œuvre qu'à partir d'octobre 2003.

Dans les dépenses publiques pour l'agriculture, en 2003, les crédits pour financement des CTE ont cependant augmenté de façon très importante, passant de 338 millions en 2002 à 528 en 2003, dont 376 pour le volet environnemental. C'est l'effet cumulatif (une grande partie des aides, en particulier environnementales sont versées annuellement sur toute la durée du contrat, soit 5 ans) de la forte croissance du nombre de contrats et de leur montant moyen, pendant la première moitié de 2002.

Les principaux changements apportés par les CAD ont déjà été indiqués dans le rapport 2004:

- une liste plus limitée de mesures agri-environnementales, avec une référence plus précise aux enjeux particuliers locaux ;
- et surtout des montants d'aides beaucoup plus limités : la moyenne des aides dans chaque département doit être de 27 000 € sur les 5 ans du contrat.

¹⁹ 10 millions d'€ : en comparaison, l'Espagne y consacre 210 millions.

Par ailleurs, les contrats de gestion de Natura 2000 en zones agricoles devront toujours être inclus dans des CAD.

L'objectif quantitatif annoncé initialement était de 50 000 CAD par an, ce qui signifie que plus de la moitié des exploitations françaises aurait eu vocation à en bénéficier. Cet objectif a été progressivement revu à la baisse, et fin 2003 on annonçait des crédits permettant d'assurer le financement de 14 000 CAD sur les 5 ans à venir. En 2003, quelques dizaines de CAD seulement ont été signés ; en 2004, le flux de signatures a repris, les chiffres nationaux ne sont pas encore connus. La PHAE (Prime Herbagère Agri-environnementale) a remplacé en 2003 la prime à l'herbe, qui touchait en 2002 près de 70 000 exploitations et 4,4 millions d'hectares, dont tous les contrats étaient à échéance, et qui n'avait pas été retenue dans le Plan de développement Rural français, la Commission considérant qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une mesure agri-environnementale. La nouvelle prime introduit des conditions de gestion des prairies ou des pâturages extensifs plus rigoureuses que précédemment, et en contrepartie, le montant de la prime est plus élevé (passant de 50 €/ha à 85 en moyenne), et variable suivant les régions et les types de surfaces concernées. Au total, le nombre d'exploitations concernées n'a que peu diminué ; en revanche, la surface sous contrat par exploitation a été réduite, les agriculteurs n'effectuant en général de demande que les parcelles où l'application des conditions demandées n'est pas trop difficile. Le total des dépenses a augmenté de près de 30 % et atteignent maintenant 210 millions d'€. A côté des CAD et de la PHAE, il est toujours possible pour des agriculteurs de signer des contrats agri-environnementaux portant sur des mesures nationales, comme la conversion à l'agriculture biologique, ou régionales. Ces contrats portent maintenant le nom d'Engagements Agri-Environnementaux (EAE). Le montant des aides est de 20 % inférieur à ce qu'ils sont pour la même mesure dans le cadre des CAD.

Notons enfin que le nouveau PMPOA (aides pour la mise au normes environnementales des bâtiments et installations d'élevage) qui a démarré dans le courant de 2003 ne s'est traduit pendant cette année que par très peu de nouveaux dossiers, la procédure étant considérée comme plus compliquée que la précédente.

Une loi pour le développement des territoires ruraux et une nouvelle loi de modernisation agricole.

Le Ministre de l'agriculture, Hervé Gaymard a annoncé en novembre 2002 un projet de loi sur le développement des territoires ruraux. Ce projet a été élaboré pendant le courant de l'année 2003, et le processus législatif a démarré en janvier 2004, pour un vote définitif en octobre. Cette loi, qui vient en complément des politiques agricoles (2° pilier de la PAC) et socio-structurelles européennes prévoit de contribuer à améliorer les conditions d'exercice des activités économiques et les conditions de vies des habitants dans l'ensemble des territoires ruraux, en tenant compte de la variété des situations (du rural profond en déclin démographique au périurbain), par un ensemble de mesures variées :

- aides financières et fiscales dans les régions « de revitalisation rurale » en déclin ;
- amélioration de l'offre de logement dans les zones en développement ;
- promotion de l'emploi et de la pluriactivité par la formation des saisonniers et l'aide aux groupements d'employeurs ;
- développement de nouvelles formes de services publics et de santé et de réseaux ;
- protection du patrimoine rural.

En 2003 a également été lancée l'idée d'une nouvelle loi de modernisation agricole. Il s'agit essentiellement d'adapter le statut des exploitations et des différentes catégories de main-d'œuvre familiale aux nouvelles conditions de l'activité agricole, et d'assouplir et de simplifier la politique de contrôle des structures agricoles et d'intervention publique dans le domaine foncier, en particulier en lien avec la nouvelle réforme de la PAC et la gestion des nouveaux droits à paiement. La préparation de cette loi fait l'objet d'une importante action de consultation et de communication organisée par le Ministère de l'agriculture, région par région, associant les organisations professionnelles agricoles et les représentants politiques locaux. L'objectif du gouvernement est un vote de cette loi en 2006.

Références

- MAAPAR- SCEES, 2004. Agreste Primeur. Les Comptes de l'agriculture 2003 par département et catégorie d'exploitation. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales – Service central des études et enquêtes statistiques. Documents Agreste Primeur n°144.
- MAAPAR- SCEES, 2004. Enquête annuelle d'entreprise IAA, résultats provisoires 2003 – juillet 2004. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Service central des études et enquêtes statistiques. Documents Agreste Primeur n° 146.
- MAAPAR- SCEES, 2004. L'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2003 – juillet 2004. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Service central des études et enquêtes statistiques. Documents Agreste Primeur n° 147.
- MAAPAR- SCEES, 2004. La valeur vénale des terres en 2003. Ralentissement de la hausse des prix. Septembre 2004. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Service central des études et enquêtes statistiques. Documents Agreste Primeur n° 150.
- MAAPAR- SCEES, 2004. Chiffres et données. L'utilisation du territoire en 2003-juillet 2004. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Service central des études et enquêtes statistiques. Documents Agreste – Chiffres et données, n° 157.
- MAAPAR- SCEES, 2004. Statistique agricole annuelle, résultats de 2003 - juillet 2004. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Service central des études et enquêtes statistiques. Documents Agreste – Chiffres et données, n° 160.
- MAAPAR- SCEES, 2003 – Le prix des terres en 2002. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Service central des études et enquêtes statistiques. Documents Agreste – Chiffres et données, n° 162.
- MAAPAR- SCEES, 2004. – L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires – juillet 2004. Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Service central des études et enquêtes statistiques. Graphagri, 161 p.
- BIMA, 2004-2005. Les chiffres de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales. MAAPAR, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Bulletin mensuel d'information, Hors série n°15, et n° 16.

- INSEE, 2004. Rapport sur les Comptes de la Nation 2003 – juillet 2004. Ministère de l'économie et des finances, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, INSEE Résultats. Série Economie n° 14,,47 p. + CD Rom.
- INSEE, 2004. Enquête sur l'emploi 2003 – avril 2004. Ministère de l'économie et des finances, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, INSEE Première, n° 958.
- INSEE, 2004. L'agriculture en 2003 en Europe et en France. Ministère de l'économie et des finances, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, INSEE Première, n° 974.
- INSEE, 2004. Les industries agroalimentaires – Atonie en 2003, croissance régulière sur 25 ans. Ministère de l'économie et des finances, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, INSEE Première, n° 988.
- INSEE, 2004. L'Economie français, comptes et dossiers. Edition 2004-2005. Ministère de l'économie et des finances, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, INSEE Références.
- Commission Européenne, 2003. La réforme de la PAC. Newsletter Commission Européenne, DG Agriculture, juillet 2003.
- MAAPAR et Chambres d'Agriculture - La nouvelle PAC, les modalités d'application nationale. www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/brochurepac.pdf
- Agra Presse. Agence d'information agro-économique. Paris, Bruxelles.
- La France Agricole, 2004. L'année agricole 2004 (données 2003), janvier 2004.
- Chambres d'Agriculture, 2004. L'agriculture française, repères économiques. édition 2003-2004. Mensuel de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture n° 929.
- Chambres d'Agriculture, 2004. Dossier Réforme de la PAC. Mensuel de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture n° 930.
- Chambres d'Agriculture, 2004.– Résultats agricoles 2003 : une légère baisse des revenus. Mensuel de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture n° 932.

Sites web utilisés :

- www.europa.eu.int (portail de l'Union européenne)
- www.agriculture.gouv.fr (Ministère de l'Agriculture MAAPAR – France)
- www.agreste.agriculture.gouv.fr (SCEES- service statistique du MAAPAR)
- www.insee.fr (INSEE)